

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
27

Conseillers en
fonction :
27

Conseillers
présents :
23

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 4 décembre 2017

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

VI. INTERCOMMUNALITE

A/ Rapports annuels sur « le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement » ainsi que sur « le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets »

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est tenue de porter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que du service d'assainissement à la connaissance de son Conseil Municipal.

Par ailleurs, en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 chaque membre de l'EMS est tenu de porter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets à la connaissance de son Conseil Municipal.

Les rapports sont consultables en Mairie et à l'adresse internet <http://www.strasbourg.eu> rubrique environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

PREND ACTE du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Théo KLUMPP

